

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le trois juin
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
28 mai 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoirs : Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à Mme Isabelle PICHARD.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER, Mme Tiphaine PROST.

Secrétaire de séance : M. Eric VEYRUNES

N°2025.020 Objet – Délibération portant sur le vote des subventions aux associations pour l'exercice 2025

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, et extra communales pour l'année 2025 ;

Vu les conseillers municipaux s'abstenant au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées ;

Considérant les explications données par la commission association sur la répartition des différentes subventions au titre de l'année 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal de valider la répartition des subventions au titre de l'année 2025 tel que suit :

COMMUNE DE SERGY	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
ANNEE 2025	
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Sou des Ecoles	1 400,00 €
Echo du crêt de la neige (chef)	8 640,00 €
Echo du crêt de la neige (école de musique)	600,00 €
Echo du crêt de la neige (fanfare)	400,00 €
Amicale des pompiers	1 000,00 €
Amicale des pompiers (cotisations)	850,00 €
Comité St Nicolas	400,00 €
Club détente et loisirs	600,00 €
Sergym	1 000,00 €
Tennis club	1 040,00 €
Société de chasse	400,00 €
COS de Sergy	1 000,00 €
Crêt des arts	400,00 €
Ecole de cirque Chrysalide	260,00 €
L'atelier S	400,00 €
Amicale des donneurs de sang	400,00 €
Serjeune	800,00 €
TOTAL	19 590,00 €
ASSOCIATIONS PAYS DE GEX	
Accueil Gessien	400,00 €
Amicale hopital local du pays de gex	400,00 €
Football Sud Gessien	280,00 €
Ecole Jeanne d'arc	80,00 €
Le verger du Tiocan	200,00 €
TOTAL	1 360,00 €
ASSOCIATION HORS PAYS DE GEX	
CFA - Vulbens	200,00 €
TOTAL	200,00 €
TOTAL GENERAL	21 150,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Claude CLEMENT et M. Paolo MARTINELLI),

- **APPROUVE** la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus.
- **VALIDE** le montant de 21 150.00 € et la répartition ci-dessus présentée comme subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 001-210104014-20250603-20_25D-DE



Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 03 juin 2025

Le Maire, C. MOINE

